



## Compte-rendu de la réunion de L'Observatoire Régional DT-DICT Hauts-de-France du 13 mars 2023

*Lieu : Salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à Lens à 14H30.*

### **+ Etaient présents (tes),**

Mesdames : Amélie DEHARTE (Enédis), Véronique MATAGNE (Enédis), Justine Tranchant (Sogélink), Marion Ancian (Sogélink), Elodie Mettayer (Ramery TP), Nelly Lamouret (RTE)

Messieurs : Ivan PERRIN (Sade + Pdt OR HdF), François VERGER (Grdf + B. OR HdF), Vincent Fabry (Géo2France), Roni Tossé (Sade), Parrot Rémy (Enédis), Marc SOROSTE (Véolia), Rodolphe BAUW (Sourceo), Laurent RICHARD (BARRIQUAND), Olivier Bué (Adré-Réseaux), Jean-Michel WANNEPAIN (CALL + B. OR HdF), Nicolas DELECOURT (FRTP + B. OR HdF), Serge HOMBERT (MEL + B. OR HdF), Michaël Moutiez (Sourceo), Maurice Thibault (Sicae Oise), Julien Creton (NCA Géoloc + FNEDRE), William GUERIN (CALL), Julien DESSAILLY (Adré-réseaux), Sébastien MARSZALEK (Ramery), Charles SCHIKORSKI (Baslestra TP), Bruno LÉCAILLÉ (Sogéa), Quentin LARUE (DREAL), Frédéric Payage (CALL), Rémy Péraud (Enédis), Nicolas WITTER (GRT gaz).

Sont excusés (es) :

Mesdames : Stéphanie FLECKSTEINER (CUD), Virginie VAN-RANTERGHEN (Enédis),

Messieurs : Damien DESCOINGS (Géo2france), Marc-Antoine PREVOST (Citéos),

---

### **Index**

- + Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2022 : page 2
  - + Présentation du nouveau site web de l'Observatoire National DT-DICT : page 2
  - + Présentation des indicateurs des exploitants de réseaux : page 2
  - + Projection du film produit par Grdf : page 3
  - + DREAL : Intervention de Quentin Larue (DREAL Hauts-de-France) : page 3
  - + Point sur les difficultés de traçabilité des résultats des IC : page 4
  - + Avancement du projet Plan Corps de Rue Simplifié Régional Hauts-de-France : page 4
  - + Star-DT (Standard de réseaux pour les réponses aux DT-DICT) : page 5
  - + Prochaine réunion de l'OR DT-DICT le 09 octobre 2023 : page 5
-

## Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2022

Le compte-rendu de la précédente réunion de l'OR DT-DICT Hdf est adopté à l'unanimité.

## Présentation du nouveau site web de l'Observatoire National DT-DICT

Jean-Michel WANNEPAIN procède à une rapide présentation des éléments du site de l'Observatoire National DT-DICT en soulignant l'intérêt de consulter les fiches techniques et de s'inscrire à la newsletter.

## Présentation des indicateurs des exploitants de réseaux

### **Enédis** : Rémy Parrot (*Adj Pôle cartographie DT-DICT*) :

- ✓ Hausse du nombre d'ATU sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.
  - Des actions de sensibilisation contre les excès de l'emploi des ATU seront prochainement mises en place par la DREAL.
- ✓ Baisse des déclarations de travaux (-6%) sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.
- ✓ Baisse des DO en adéquation avec la baisse du nombre de déclaration de travaux sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.
- ✓ Maintien des opérations de sensibilisation à la réglementation DT-DICT auprès des exécutants de travaux :
  - Entreprise de bâtiment.
  - Lycée et organisme d'apprentissage agricole.
  - Déploiement en partenariat avec RTE de la campagne de sensibilisation « Tension attention ».
  - Développement en partenariat avec Grdf d'un module de suiveur de pelle.
  - Sensibilisation en partenariat avec la FFB des PME du bâtiment à la réglementation DT-DICT.

### **Grdf** : François Verger (*exploitant délégué GRDF Hauts-de-France*).

- ✓ Par rapport à 2022.
- ✓ Baisse de 10% des DO sur les réseaux de gaz et plus particulièrement sur les branchements.
  - 75% des DO sont causés par des pelles mécaniques.
  - Des DO sont également causés par des aspiratrices qui sont parfois utilisées comme des outils de terrassement mécanique.
- ✓ Baisse des déclarations de travaux.
- ✓ Faible retour des IC effectués par les responsables de projet.
- ✓ Hausse de 6% des ATU
- 600 visites de contrôle sur chantier ont été effectuées en 2022
  - Pour tenter de solutionner le problème des récidives la DREAL a missionné Grdf pour procéder à des contrôles de conformité dans l'objectif d'établir un suivi des intervenants sur chantier en état de récidive pour non-respect de la réglementation en vigueur.
- ✓ Une augmentation des points d'arrêts est constatée.
- ✓ Un REX relatif à l'utilisation de travaux sans tranchée est exposé à l'auditoire (voir annexe relative à l'exposé de Grdf).
- ✓ Un partenariat entre Grdf et les majors TP, des opérations de sensibilisation seront menées en 2023.

➤ **Grtgaz** : Nicolas WITTER (Adjoint Responsable de Département).

- ✓ Bilan des indicateurs sur l'année 2022.
- ✓ Baisse des déclarations de travaux.
- ✓ Augmentation du nombre d'ATU.
  - La question d'abus d'ATU est posée.
- ✓ Dommages ouvrages
  - On dénombre 10 atteintes au revêtement sans fuite.
- ✓ Chantier en infraction en augmentation
  - Déclenchement d'actions spécifiques.
  - Information des infractions à la DREAL.
- ✓ Actions de sensibilisation :
  - Communication auprès :
    - Du monde agricole.
    - Des entreprises de BTP.
    - Des notaires et des aménageurs.

➤ **RTE** : Nelly Lamouret (assistante patrimoine environnement).

- ✓ Bilan des chiffres 2022 et début 2023
- ✓ Présentation de l'organisation RTE Hauts-de-France.
- ✓ Hausse de 10% des dossiers d'urbanisme
- ✓ Présentation de la synthèse des indicateurs 2023
- ✓ Sensibilisation :
  - En partenariat avec Enédis, déploiement des opérations de sensibilisation (voir document RTE en annexe).
- ✓ REX :
  - Très faible taux de retour d'IC.
  - Visites de contrôle sur chantier
  - Intervention auprès des services de lutte contre les incendies (SDIS) dans l'objectif de les sensibiliser à la réglementation DT-DICT et notamment les interventions à proximité des réseaux RTE.

✚ **Projection du film produit par Grdf**

- « Les essentiels pour terrasser en sécurité » <https://vimeo.com/694808889> Code : grdf

✚ **DREAL**

➤ **Intervention de Quentin Larue (DREAL Hauts-de-France).**

- ✓ Dans le cadre des actions de sensibilisation opérées par les acteurs de la réglementation DT-DICT, il serait opportun de rappeler aux responsables de projet et notamment aux petites communes que le rôle du G.U. Inéris s'arrête à la préparation des déclarations de travaux. A savoir, qu'elles ne les transmettent pas aux exploitants de réseaux présents dans la zone de travaux. En effet, certains responsables de projet pensent encore que le fait de déclarer les travaux sur le site « Construire sans Détruire » clôt le processus des démarches liées à leurs obligations. Par conséquent, les demandes de travaux ne sont pas transmises aux exploitants.

## ✚ Point sur les difficultés de traçabilité des résultats des IC.


- Ce point de l'ordre du jour nous a amenés à la conclusion suivante :
  - ✓ Les IC commandées par l'ER (Exploitant réseaux) ne sont pas réalisées par le RP (Responsable de projet).
  - ✓ Les IC sont réalisées et versées au DCE mais ne sont pas transmises à l'ER qui les a demandées.
  - ✓ Le RP a un doute sur la véracité des résultats des IC qui lui ont été transmis et se trouve devant un problème de légitimité qui ne l'autorise pas à les transmettre à l'ER.
  - ✓ Les IC sont transmises à l'ER mais sont rejetées pour les causes suivantes :
    - Les IC ont été réalisées par un prestataire non-certifié
    - Le technicien en charge des opérations de détection n'a pas les qualifications requises (exemple : ADNT 3002 pour les réseaux Énédis).
    - Les contrôles de l'ER ont dénoncé un écart des données réseaux.
    - Les démarches d'accès aux réseaux préconisées par l'ER n'ont pas été respectées.
    - La méthodologie prescrite par l'ER n'a pas été respectée.
- Points d'amélioration sur la thématique, évoqués par l'auditoire de l'Observatoire Régional.
  - ✓ Les opérations de détections relatives aux IC devraient être réalisées simultanément par des procédés non-intrusifs et intrusifs (fouilles).
  - ✓ Pour valider l'exactitude des opérations liées aux IC, le contrôle sur site par un représentant de l'ouvrage concerné devrait être obligatoire.
  - ✓ Rédiger un livret dédié aux IC à destination des Maîtres d'ouvrage, des Maîtres d'œuvre, des exécutants de travaux.
- Annotation réglementaire :
  - ✓ Pour atteindre rapidement les objectifs réglementaires pour l'amélioration cartographique des réseaux, les ER ont l'obligation d'appliquer les préconisations de l'article 6 de l'arrêté du 12 février 2012 modifié par l'arrêté du 26 octobre 2018 qui souligne que pour atteindre l'objectif de la classe A, les exploitants de réseaux doivent engager des mesures de localisation (ML) des patrimoines réseaux qu'ils exploitent.

## ✚ Avancement du projet Plan Corps de Rue Simplifié Régional mis en œuvre par Géo2France.

- *Présenté par Vincent Fabry (Administrateur des systèmes d'information Géo2France)*
  - ✓ D'un coût de 4 millions d'euros financés par des fonds européens et régionaux, la plateforme régionale d'échange de données cartographiques Géo2France s'est lancée dans le pilotage d'un PCRS Régional raster (orthopho).
  - ✓ Ce PCRS unique en France est conforme aux préconisations du CNIG. Il couvre les 32000 km<sup>2</sup> de la région des Hauts-de-France, d'une résolution de 5cm/pixel et d'une précision de 10 cm.
  - ✓ Il sera finalisé pour fin 2023.
  - ✓ Les données du PCRS seront accessibles à tous en open-data.
  - ✓ Les produits intermédiaires du PCRS seront mis à disposition des partenaires de Géo2France.
  - ✓ Vous trouverez l'ensemble des éléments relatifs à la thématique PCRS Régional sur le site du Géo2France : <https://www.geo2france.fr/mviewer/?config=apps/pcrs.xml#>

## **Star-DT (Standard de réseaux pour les réponses aux DT-DICT).**

- Présenté par Serge Hombert (Chef d service données géographiques et information géographique à Métropole Européenne de Lille).
  - ✓ Validé par le CNIG, ce format d'échange d'information géographique vise à uniformiser les formats existants en un format standard.
  - ✓ Le Star-DT vient en complément du PCRS et a été pensé pour être exploité par un grand nombre de logiciel métier dédié au SIG.
  - ✓ Il existe une déclinaison du Star-DT par nature de réseaux.
  - ✓ Une réunion technique dédiée à la thématique sera programmée au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

 **La prochaine réunion de l'Observatoire Régional DT-DICT HdF** est prévue le lundi 09 octobre 2023 à 14h30, salle du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin située au 06 rue Lavoisier 62300 LENS.

Retrouvez les supports de présentation des intervenants :

<https://nimbus.agglo-lenslievin.fr/s/L2cGQfH5Cd3enyD>